

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2014**  
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

\*\*\*\*\*

Etaient présents : Mme GROUX - Mme CLOOTS - M. CHAYET - Mme WILLIART - M. TESNIERES - Mme FERREIRA - M. REAU - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - M. DRIANCOURT - M. GENSE - Mme GAUTRON - M. FOIREST - Mme TROUILLET - Mme BRASSART, M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - M. RAVAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme HERLEM - M. PYCK - Mme TURQUET - M. APARICIO - Mme MORTAGNE - M. REBEYROLLE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: Mme LEMAIRE représentée par M. TESNIERES

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29      Présents : 28      Pouvoirs : 1      Votants : 29

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 est adopté à l'unanimité

Madame le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance la question suivante : Association du Comité des Fêtes : restitution de l'avance sur subvention suite à dissolution». La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

**Décision du Maire**

**Décision 2014-008 : Marché public de travaux relatif à la construction d'un complexe sportif**

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

- de signer le marché en procédure adaptée et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés publics, pour chaque lot. Ce marché est conclu pour une durée de 13 mois à compter de l'ordre de service avec chaque entreprise énoncée ci-dessous.

## **ARTICLE 2 :**

- que le montant total du marché tous lots confondus est de **2 573 965,59 HT €**, se décomposant comme suit :

### **LOT n° 1 : Gros œuvre - Carrelage**

■ Identité du candidat retenu :

#### **RONNEVIE ET FILS SA**

15, rue Pierre Curie – BP 02 – 95400 ARNOUVILLE

Téléphone : 01.34.53.48.48. – Télécopie : 01.39.87.31.84. – Email : [bonneviesa@bonnevie.fr](mailto:bonneviesa@bonnevie.fr)

Siret 775 742 281 00014

■ Montant du marché HT : **560 000,00 €**

### **LOT n° 2 : Charpente – Ossature bois - Etanchéité**

■ Identité du candidat retenu :

#### **RUBNER SAS**

36, avenue des Frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

Téléphone : 04.72.79.06.30. – Télécopie : 04.72.79.06.31. –

Email : [direction.france@rubner.com](mailto:direction.france@rubner.com)

Siret 523 256 329 00039

■ Montant du marché HT : **802 033,28 €**

### **LOT n° 3 : Doublage – Cloisonnement – Faux plafond - Menuiseries**

■ Identité du candidat retenu :

#### **AXEME DECO**

8, rue de Treigny – 60173 IVRY LE TEMPLE

Téléphone : 03.44.08.39.04. - Télécopie : 03.44.08.74.78. – Email : [contact@axeme.fr](mailto:contact@axeme.fr)

Siret 431 956 572 00025

■ Montant du marché HT : **184 638,17 €**

### **LOT n° 4 : Menuiseries extérieures - Serrureries**

■ Identité du candidat retenu :

#### **RUBNER SAS**

36, avenue des Frères Montgolfier – 69680 CHASSIEU

Téléphone : 04.72.79.06.30. – Télécopie : 04.72.79.06.31. – Email :

[direction.france@rubner.com](mailto:direction.france@rubner.com)

Siret 523 256 329 00039

■ Montant du marché HT : **169 512,52 €**

### **LOT n° 5 : Matériels sportifs**

■ Identité du candidat retenu :

#### **NOUANSPORT**

Route de Valencay – 37460 NOUANS LES FONTAINES

Téléphone : 02.47.92.62.32. – Télécopie : 02.47.92.79.49. – Email : [info@nouansport.com](mailto:info@nouansport.com)

Siret 654 801 398 00011

■ Montant du marché HT : 23 827,82 €

**LOT n° 6 : Revêtements sols souples et sols sportifs**

■ Identité du candidat retenu :

**ART-DAN IDF SAS**

17, rue de la Gaudrée – 91410 DOURDAN

Téléphone : 01.60.82.86.40. – Télécopie : 01.60.82.86.41. – Email : [info@artdan.eu](mailto:info@artdan.eu)

Siret 489 405 076 00030

■ Montant du marché HT : 65 257,01 €

**LOT n° 7 : Electricité courant fort – courant faible**

■ Identité du candidat retenu :

**Sarl NEWTEC**

15, rue des Sablières – 78410 AUBERGENVILLE

Téléphone : 01.34.74.79.24. Télécopie : 01.34.74.02.28. – Email : [newtec78@orange.fr](mailto:newtec78@orange.fr)

Siret 497 738 245 00024

■ Montant du marché HT : 124 868,52 €

**LOT n° 8 : Plomberie – Chauffage - Ventilation**

■ Identité du candidat retenu :

**AATHEX**

7, rue des Clotaïs – Zone d’activités – 91160 CHAMPLAN

Téléphone : 01.69.41.51.00. – Télécopie : 01.60.14.93.44.- Email : [contact@aathex.fr](mailto:contact@aathex.fr)

Siret 303 905 822 00050

■ Montant du marché HT : 287 289,93 €

**LOT n° 9 : VRD – Clôture – Espaces Verts**

■ Identité du candidat retenu :

**S.T.P.E. (Société de Travaux Publics et d’Entretien)**

Parc d’activités des Béthunes – 20, avenue du Fief – 95310 SAINT OUEN L'AUMONE

Téléphone : 01.34.21.93.24. – Télécopie : 01.30.37.37.53. – Email : [stpe.votp@orange.fr](mailto:stpe.votp@orange.fr)

Siret 341 101 640 00058

■ Montant du marché HT : 278 214,40 €

**LOT n° 10 : Equipements d’escrime**

■ Identité du candidat retenu :

**C.M.I. SARL Escrime Technologies**

1, rue Danton – 25000 BESANCON

Téléphone : 03.81.61.16.05. – Email : [escrimetec@aol.com](mailto:escrimetec@aol.com)

Siret 950 377 796 00012

■ Montant du marché HT : 76 323,94 €

### **ARTICLE 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

### **DELIBERATIONS**

#### **2014-045 ADMINISTRATION GENERALE : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL SUITE A DEMISSION**

Vu le tableau électoral des élections municipales de mars 2014 et la liste : « Rassembler pour Agir » sur laquelle Madame Isabelle MORTAGNE figure en 10<sup>ème</sup> position,

Vu la lettre reçue en mairie le 7 avril 2014, dont copie a été transmise à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise, Madame Lysiane LE GUILLOU a fait connaître sa démission du conseil municipal,

Considérant qu'en conséquence, il peut être procédé au remplacement de Madame LE GUILLOU selon les dispositions de l'article R.2121-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que les conseillers municipaux prennent rang « dans l'ordre du tableau » en désignant le premier conseiller municipal non élu de la liste « Rassembler pour Agir».

Considérant que suivante sur la liste des candidats présentés par la liste : « Rassembler pour Agir», Madame Isabelle MORTAGNE figure en 10<sup>ème</sup> position soit la position éligible, selon les résultats des élections municipales de mars 2014.

Madame le Maire déclare installer Madame Isabelle MORTAGNE dans les fonctions de Conseiller municipal en remplacement de Madame Lysiane LE GUILLOU, démissionnaire.

#### **2014-046 ADMINISTRATION GENERALE : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

##### **Article unique :**

De proposer à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux du Val d'Oise les personnes suivantes susceptibles d'être retenues pour composer la Commission Communale des Impôts Directs :

## **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

### **COMMISSAIRES TITULAIRES**

- Martine TROUILLET
- Maurice CHAYET
- Gérard LEPRIEUR
- Valérie TROGNON
- Abderhamane GUERZON
- Corine RAMI
- Christian JUEN
- Souanef LHACHMI
- Régine MONARD
- Andrée BUREAU
- Michel DRIANCOURT
- Françoise COURTOIS
- Olivier CLOOTS
- Pascal REBEYROLLE
- Jean-François REAU
- Martial TESNIERES

### **COMMISSAIRES SUPPLEANTS**

- Elodie FAUQUEMBERGUE
- Marie-Camille SVETOVIDOFF
- Najoua M'ZAH
- Daniel GOUBE
- Brice GOMES
- Michèle HARLAY
- Thierry GUILLEBAUD
- Ramdane SEGHOUR
- Richard PARMENTIER
- Aline CARON
- Stéphane DUFOUR
- Anne-Marie WILLIART
- David VENDERBECQ
- Annie GAUTRON
- Jean-Louis JACQUEMIN
- Jean-Paul SOARES

**2014-047      ADMINISTRATION GENERALE - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :  
DESIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

De désigner pour le représenter au syndicat intercommunal des Berges de l'Oise les délégués titulaires et suppléants dont les noms suivent :

Syndicat des Berges de l'Oise 1 titulaire – 1 suppléant	
<i>TITULAIRE</i>	<i>SUPPLEANT</i>
- Michel DRIANCOURT	- Florian DÉPATIN

**2014-048      URBANISME - MISE EN PLACE DE CLOTURE BRISE VUE -  
DECLARATION PREALABLE : AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire à déposer une déclaration préalable relative aux travaux de mise en place d'une clôture brise vue.

**2014-049      ENFANCE – JEUNESSE - CENTRES DE VACANCES 2014 : DECISION ET ETABLISSEMENT DES PARTICIPATIONS**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur REAU, Adjoint au Maire chargé de la Petite Enfance et du Périscolaire,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. JOB),

Décide :

Article 1er :

De fixer, par enfant, le montant de la participation à réclamer aux familles aux sommes suivantes :

		Coût du séjour	Participation Familles
6 à 14 ans	<b>Cap Aventures Nautiques</b> Adge-le -Cap - Hérault	882	485.10
6 à 14 ans	<b>Comme des Robins</b> Le reposoir – haute Savoie	780	429
6 à 14 ans	<b>Les têtes en l'air</b> Le reposoir – haute Savoie	785	431.75
6 à 14 ans	<b>Océan nature</b> Mimizan – Landes	800	440

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer les conventions d'hébergement à passer avec ADP Juniors, (Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord) domiciliée 4, Boulevard Louis XIV – 59000 LILLE.

Article 3 :

D'imputer la dépense globale au compte 6228-45 et la recette globale au compte 7066-45 du budget VILLE-2014.

**2014-050      CULTURE - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CERCLE BEAUMONTOIS DU PATRIMOINE - AUTORISATION DE SIGNER**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame CLOOTS, Adjointe au Maire chargée de la Culture,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle beaumontois du Patrimoine.

**2014-051 FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 – VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2013 – VILLE arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	:	8 449 327.55 €
- Recettes	:	11 513 110.20 €
- Résultat	:	+ 3 063 782.65 €

Section d'investissement :

Restes à réaliser

- Dépenses	:	5 348 781.30 €	4 085 934.02 €
- Recettes	:	5 554 605.06 €	1 500 815.29 €
- Excédent	:	+ 205 823.76 €	

**2014-052 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - VILLE - EXERCICE 2013 : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De demander, comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2014-053    FINANCES - BUDGET 2014 – VILLE : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

Par 28 voix pour, 1 abstention (M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 200 000 € ;
- à la section d'investissement, par inscription à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 2 863 782,65 €.

**2014-054    FINANCES – RECETTES - TAXES DIRECTES LOCALES : TAUX 2014**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De fixer les taux de contributions directes au titre de l'exercice budgétaire 2014, comme suit :

<b>Désignation des taxes :</b>	<b>Taux</b>
Taxe d'Habitation	20,76%
Taxe Foncier Bâti	19,63%
Taxe Foncier non Bâti	43,14%
Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)	23,96%

Article 2 :

D'imputer la recette au budget VILLE-2014, compte 73111.

**2014-055    FINANCES - SUBVENTIONS COMMUNALES 2014 : ATTRIBUTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

Par 23 voix pour, 6 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE),

Décide :

Article 1 :

De voter les subventions aux associations comme indiqué dans le tableau détaillé joint au Budget primitif 2014

Article 2 :

D'imputer les dépenses au compte 6574 budget 2014-VILLE.

Articles	Dénomination	BUDGET 2014
<b>6574</b>	<b>Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</b>	
<b>20</b>	<b>Administration générale</b>	<b>33 030,00</b>
	ANACR-FNDIRP de Persan/Beaumont	305,00
	Caillouet Amitiés	150,00
	Association personnel et anciens CHBO	100,00
	Comité des Oeuvres Sociales	20 000,00
	F.N.A.C.A.	305,00
	Maison Dorée	200,00
	Secours populaire	305,00
	Secours catholique	305,00
	Souvenir Français	305,00
	Union National des Combattants	305,00
	Union des Section d'Anciens Combattants	250,00
	ACPG	200,00
	Vie Libre	200,00
	La Bulle	10 000,00
	Club d'échecs	100,00
<b>24</b>	<b>Fêtes et Cérémonies</b>	<b>10 000,00</b>
	Comité municipal des Fêtes	10 000,00
<b>25</b>	<b>Aides aux associations</b>	<b>650,00</b>
	Val d'Oise Québec	650,00
<b>211</b>	<b>Ecole maternelles</b>	<b>6 833,80</b>
	<b>coop. scol Pauline Kergomard</b>	<b>2 009,20</b>
	Dotation de fonctionnement	183,00
	Dotation petit matériel	547,20
	Dotation fêtes fin d'année	1 209,00
	Compensation franchise postale	70,00
	<b>coop. scol Paul Fort</b>	<b>2 017,00</b>
	Dotation de fonctionnement	183,00
	Dotation petit matériel	399,00
	Dotation fêtes fin d'année	1 365,00
	Compensation franchise postale	70,00
	<b>coop. scol La Fontaine Bleue</b>	<b>2 053,60</b>
	Dotation de fonctionnement	183,00
	Dotation petit matériel	539,60
	Dotation fêtes fin d'année	1 261,00
	Compensation franchise postale	70,00

	<b>coop. scol Jeanne D'Arc</b>	<b>754,00</b>
	Dotation fêtes fin d'année	754,00
<b>212</b>	<b>Ecole primaires</b>	<b>4 255,40</b>
	<b>coop. scol Louis Roussel</b>	<b>1 579,60</b>
	Dotation de fonctionnement	229,00
	Dotation petit matériel	1 280,60
	Compensation franchise postale	70,00
	<b>coop. scol Jean Zay</b>	<b>2 605,80</b>
	Dotation de fonctionnement	183,00
	Dotation petit matériel	1 143,80
	Dotation fêtes fin d'année	1 209,00
	Compensation franchise postale	70,00
	<b>coop. Psychologie scolaire</b>	<b>70,00</b>
	Compensation franchise postale	70,00
<b>253</b>	<b>Sport scolaire</b>	<b>385,00</b>
	Association sportive Jacques Monod	385,00
<b>311</b>	<b>Expression musicale</b>	<b>5300,00</b>
	Chorale Bellomontis	900,00
	Groupe Aquarelle	400,00
	Harmonie Municipale	4000,00
<b>312</b>	<b>Art Plastique</b>	<b>4365,00</b>
	Beaux Arts de Beaumont	765,00
	Centre d'Education Populaire (CEP)	3 600,00
<b>33</b>	<b>Actions culturelles</b>	<b>3 000,00</b>
	Compagnie l'Oreille en Verre	3 000,00
<b>413</b>	<b>Sports - Piscines</b>	<b>450,00</b>
	Beaumont en forme	450,00
<b>414</b>	<b>Sports - Autres équipements sportifs</b>	<b>62 795,00</b>
	Aéroclub Paris-Nord	3 050,00
	Assoc. Pêche et Pisciculture	305,00
	Athlétisme Club du Nord Val d'Oise	5 675,00
	Aviron Beaumontois	1 550,00
	Scrabble	100,00
	Tennis Club	4 575,00
	cercle d'escrime de beaumont-sur-oise	7 000,00
	UMOB tennis de table	2 300,00
	Beaumont-sur-Oise judo	7 400,00
	Kdance	1 220,00
	RED	800,00
	UMOB basket	6 200,00
	UMOB Cyclisme	3 500,00
	UMOB football	9 800,00
	UMOB gym volontaire	1 220,00
	UMOB karaté	4 000,00
	UMOB lutte	1 000,00
	UMOB ski	100,00
	UMOB pétanque	3 000,00
<b>524</b>	<b>Interventions sociales - autres services</b>	<b>5 000,00</b>
	Logis des Jeunes	5 000,00
<b>61</b>	<b>Services en faveur personnes âgées</b>	<b>800,00</b>
	Foyer de l'Amitié	400,00

	UNRPA	400,00
<b>64</b>	<b>Crèches et Garderies</b>	<b>155 000,00</b>
	Le Phare	155 000,00
<b>95</b>	<b>Aides au tourisme</b>	<b>1 000,00</b>
	Cercle Beaumontois Patrimoine	1 000,00
		<b>292 864,20</b>

**2014-056     FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2014 – VILLE : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu lecture des comptes, en recettes et dépenses, proposés par Madame le Maire et présentés par Madame WILLIART Anne-Marie, Adjoint au Maire chargé des Finances, au titre du Budget Primitif - Ville pour l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'approuver les comptes et articles du budget primitif Ville - exercice 2014 arrêtés aux sommes suivantes :

<u>DEPENSES</u>	<b>17 691 056.70 €</b>
Fonctionnement	10 372 326.00 €
Investissement	7 318 730.70 €
<u>RECETTES</u>	<b>17 691 056.70 €</b>
Fonctionnement	10 372 326.00 €
Investissement	7 318 730.70 €

**2014-057     FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - CINEMA « LE PALACE » : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu lecture et commentaires des résultats du compte administratif 2013 – Cinéma « Le Palace », présenté par Mme WILLIART Anne-Marie, Adjoint au Maire chargé des finances

Sous la présidence de Mme Anne-Marie WILLIART, doyenne d'âge, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2013 – Cinéma « Le Palace » - arrêté aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement :

- Dépenses	:	230 997.37 €
- Recettes	:	259 318.56 €
- Résultat	:	+ 28 321.19 €

Section d'investissement :

Restes à réaliser

- Dépenses	:	131 955.56 €	63 524.31 €
- Recettes	:	114 728.82 €	55 141.00 €
- Déficit	:	- 17 226.74 €	

**2014-058 FINANCES - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - CINEMA « LE PALACE » - EXERCICE 2013 : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De demander, comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2014-059 BUDGET 2014 CINEMA « LE PALACE » : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 10 000 € ;
- à la section d'investissement, par inscription à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé, la somme de 18 321.19 €.

**2014-060      FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2014 – CINEMA : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu lecture des comptes, en recettes et dépenses, proposés par Madame le Maire et présentés par Madame Anne-Marie WILLIART, Adjoint au Maire chargé des Finances, au titre du Budget Primitif - Cinéma « Le Palace » pour l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique:

D'approuver le budget primitif 2014 du Cinéma Le Palace - exercice 2014, arrêté aux sommes suivantes :

<u>DEPENSES</u>	<b>371 262.19 €</b>
Fonctionnement	263 300.00 €
Investissement	107 962.19 €
<u>RECETTES</u>	<b>371 262.19 €</b>
Fonctionnement	263 300.00 €
Investissement	107 962.19 €

**2014-061      FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu lecture et commentaires des résultats du compte administratif 2013 – Service Eau et Assainissement, présenté par Mme WILLIART, Adjoint au Maire chargé des finances,

Sous la présidence de Mme Anne-Marie WILLIART, doyenne d'âge, Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'adopter le compte administratif 2013 - Service Eau et Assainissement arrêté aux sommes suivantes :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 192 610.52 €
- Recettes : 315 305.56 €
- Résultat : + 122 695.04 €

Section d'investissement :

Restes à réaliser

- Dépenses : 167 749.03 €	513 395.80 €
- Recettes : 569 265.22 €	
- Excédent : + 401 516.19 €	

**2014-062 COMpte DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2013 : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

De demander, comme conséquence, qu'il plaise au juge des comptes de procéder à l'apurement des comptes du receveur municipal.

**2014-063 FINANCES - BUDGET 2014 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'affecter le résultat de l'exercice 2013 ainsi qu'il suit :

- à la section de fonctionnement, par inscription à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté, la somme de 10 000 € ;
- à la section d'investissement, par inscription à l'article 1068 - excédent d'exploitation capitalisé, la somme de 112 695.04 €.

**2014-064 FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2014 - SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT : ADOPTION**

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu lecture des comptes, en recettes et dépenses, proposés par Madame le Maire et présentés par Madame Anne-Marie WILLIART, Adjoint au Maire chargé

des Finances, au titre du Budget Primitif – Service Eau et Assainissement pour l'exercice 2014,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article unique :

D'approuver le budget primitif 2014 du Service Eau et Assainissement - exercice 2014, arrêté aux sommes suivantes :

<u>DEPENSES</u>	<b>1 009 561.23 €</b>
Exploitation	315 000.00 €
Investissement	694 561.23 €
<u>RECETTES</u>	<b>1 009 561.23 €</b>
Exploitation	315 000,00 €
Investissement	694 561.23 €

**2014-065     INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR : MONTANT**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame WILLIART, Adjointe au Maire chargée des Finances,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour, 5 contre 8 abstentions,

Décide :

Article 1 :

D'allouer l'indemnité de conseil pouvant être allouée au comptable du Trésor selon les modalités suivantes :

- Bénéficiaire : Martine VINTZEL
- Période : du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013
- Taux : 100 %
- Montant brut : 1 466, 79 €
- Montant net : 1 336, 86 €

Article 2 :

D'imputer la dépense au compte 6225.020 du budget Ville.

**2014-066     RESSOURCES HUMAINES : CREATION DE POSTE**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur VENDERBECQ, Adjoint au Maire chargé des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM.  
PYCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB),

Décide :

#### **Article 1er :**

#### Article 7 :

Filière	Grade	Nombre	A compter du	Temps
Police	Chef de service de Police municipal	1	01 <sup>er</sup> juin 2014	Temps complet

## Article 2 :

D'imputer la dépense correspondante au budget de la Ville, compte 64111.

2014-067 RESSOURCES HUMAINES : REGIME INDEMNITAIRE CADRE D'EMPLOI  
DES CHEFS DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

## Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur VENDERBECQ, Adjoint au Maire chargé des Ressources Humaines.

Après en avoir délibéré.

Par 22 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. BUCK – APARICIO – REBEYROLLE – M. JOB).

Décide :

## Article 1<sup>er</sup>.

Article 1.  
D'appliquer le mode de calcul des primes et indemnités suivantes pour la filière police, pour le cadre d'emploi des chefs de service de police municipale de manière suivante :

#### **Indemnité spéciale de fonctions :**

- Ministre** spéciale de fonction : .....

  - Chef de service jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon..... 22%  
du traitement mensuel soumis à retenue pour pension
  - Chef de service principal de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon..... 22%  
du traitement mensuel soumis à retenue pour pension
  - chef de service à partir du 6<sup>ème</sup> échelon..... 30%  
du traitement mensuel soumis à retenue pour pension
  - Chef de service principal de 2<sup>ème</sup> classe à partir du 5<sup>ème</sup> échelon.... 30%  
du traitement mensuel soumis à retenue pour pension
  - Chef de service principal de 1<sup>ère</sup> classe..... 30%  
du traitement mensuel soumis à retenue pour pension

#### **Indemnité d'administration et de technicité (coefficient de 0 à 8):**

- Chef de service jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon, montant de référence annuel indexé sur l'indice 100 588.69€
  - Chef de service principal de 2<sup>ème</sup> classe jusqu'au 4<sup>ème</sup> échelon, montant de référence annuel indexé sur l'indice 100 706.62€

Article 2 :

D'appliquer à ces primes et indemnités l'ensemble des critères d'attribution et conditions énoncées dans les délibérations du 17 décembre 2010 et du 21 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire sur la Ville de Beaumont-sur-Oise.

Article 3 :

D'inscrire au budget les crédits correspondants – chapitre 012.

**2014-068    RESSOURCES HUMAINES - SUPPRESSION DE POSTE : BUDGET  
CINEMA LE BEAUMONT PALACE**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Monsieur VENDERBECQ, Adjoint au Maire chargé des Ressources Humaines,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

De supprimer le poste d'agent non titulaire régisseur son et lumière, conformément à l'article 3 alinéa 1 de la loi du 26 janvier 1984, modifiée:

Filière	Grade	Nombre	A compter du
Culturelle	Adjoint du patrimoine territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	01 <sup>er</sup> mai 2014

Article 2 :

De modifier en conséquence le tableau des effectifs arrêté au 01<sup>er</sup> janvier 2014.  
Cinéma le Beaumont Palace

**2014-069    FINANCES - ASSOCIATION DU COMITE DES FÊTES : RESTITUTION DE L'AVANCE SUR SUBVENTION SUITE A DISSOLUTION**

Le Conseil municipal,

Vu le rapport présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Par 22 voix pour, 1 abstention (M. JOB), 6 contre (Mmes HERLEM – TURQUET – MORTAGNE – MM. PYCK – APARICIO – REBEYROLLE),

Décide :

Article 1 :

De rapporter la délibération du Conseil municipal n°14-013 en date du 28 février 2014, fixant le montant de l'avance sur subvention octroyée au Comité des Fêtes.

Article 2 :

De ramener l'avance sur subvention octroyée au Comité des Fêtes à 2.000 € au titre de l'année 2014.

Article 3 :

D'ordonner au Comité des Fêtes la restitution à la Ville du solde de l'avance sur subvention initialement votée au bénéfice de cette association, soit 8.000 €.

Article 4 :

D'inscrire la dépense et la recette au budget 2014 de la Ville.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Dates à retenir**

Madame le Maire propose de retenir les dates suivantes :

**MAI 2014**

Jusqu'au 4	Fête foraine	Parking de la piscine
4	Brocante	Centre ville
8	11 h 15 69 <sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945	Salle Léo Lagrange
10	21 h Soirée « Conte pour adultes : Mariages »	Rassemblement devant l'Hôtel de Ville
Jusqu'au 17	Exposition : « Mariages »	Bibliothèque
12	20 h Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Bureau	Locaux CCHVO
24	14 h 30 Accueil en fête	Ecole Louis Roussel
	2 <sup>ème</sup> randonnée de véhicules anciens :	
24	15 h 30 Passage à Beaumont-Sur-Oise entre 15 h 30 et Place du Château 16 h 30	à Persan
26	20 h 45 Communauté de Communes du Haut Val d'Oise : Conseil	
27	20 h 45 Conseil municipal	Salle du Conseil

**Prochain Conseil municipal :**

26 juin 2014

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 22 heures 51 minutes.



Le Maire,  
Nathalie GROUX